

COMPTE RENDU CAPL catégorie C du 27 juin 2016

- Mouvement local de mutations

Ordre du jour :
- approbation procès verbaux
- mouvement local C au 01/09/2016
- questions diverses

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Sous effectifs supérieurs à 2327 agents C, suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fusions des SIE, regroupements de SPF, créations de PCRP, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Dans ce contexte, à la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans.

Cette année encore, l'administration va anticiper les suppressions d'emplois pour 2017 en recrutant à minima puisque seulement 1100 lauréats du concours sont rentrés en formation le 13 juin 2016.

Quid de la liste complémentaire ? Même si elle est appelée en totalité, elle laissera encore un sous effectif de plus de 1200 agents de catégorie C dans les services...encore une fois comment ne pas faire le lien avec les suppressions d'emplois à venir pour 2017 ?

Oui la situation de l'emploi est catastrophique et la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Ainsi en Lot et Garonne ce sont seulement 12 mouvements C qui sont recensés à l'issue de la CAP nationale dont 8 arrivées extérieures au département.

Au final à l'ordre du jour de cette CAP locale, nous avons à étudier 21 demandes de mouvements qui ont fait l'objet d'une fiche de vœux de la part des agents concernés. Sur ce nombre, 15 font l'objet d'une proposition d'affectation de la part de la direction locale.

Les 6 autres correspondent à des demandes d'agents ALD (à la disposition) dont certains sollicitent une affectation différente. Malheureusement, nous n'avons pas eu d'information, préalablement à cette CAPL, sur des propositions les concernant.

Quoi qu'il en soit, le constat est simple : nous serons loin d'avoir comblé les 32 vacances d'emplois qui apparaissent en catégorie C pour le Lot et Garonne. Et ces vacances d'emplois vont continuer d'aggraver les difficultés de fonctionnement de nos services dans ce département, comme c'est le cas partout en France à la DGFIP !

Réponses de la direction locale aux déclarations liminaires et questions des organisations syndicales :

- La direction n'a pas connaissance des suppressions d'emplois prévues pour 2017.
- les services RH ont donné le maximum d'informations aux élus afin de préparer cette CAPL : vacances d'emplois par missions/structures, TAGERFIP, gels, demandes des collègues, départs à la retraite connus. Concernant plus particulièrement les gels d'emplois, 3 sur 5 sont liés aux restructurations, 2 à des situations personnelles des agents.
- A propos des restructurations, le directeur souhaite transférer le recouvrement de la trésorerie de Ste Livrade à Villeneuve S/ Lot au 01/01/2017, même si la trésorerie ne ferme pas.
- A la question posée par la CGT, l'administration locale affirme ne pas avoir connaissance pour l'instant de nouvelles demandes de départ à la retraite. Pour 2016, il y a déjà 40 départs de prévus.

Commentaire particulier de la CGT : lors de la CAP un long débat a eu lieu sur la question des suppressions et vacances d'emplois dans le réseau DGFIP et dans le Lot et Garonne. La direction locale tentant d'expliquer que le nombre de vacances d'emplois en C est moins important qu'il n'y paraît (prise en compte des agents ALD : au nombre de 10 + 2 « PACTE » non titularisés).

Pour la CGT, il y a bien au minimum plus d'une dizaine d'emplois C qui reste à pourvoir sur le département à l'issue du mouvement local ; la question des vacances d'emplois est liée au recrutement insuffisant alors que les postes budgétaires existent. La CGT rappelle qu'elle exige l'appel de toutes les listes complémentaires.

Approbation procès verbaux

- Les 3 P.V des 19 juin 2015, 9 juillet 2015 et 10 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Mouvement local

1) Tableau des demandes de mutations :

- 21 agents ont rempli une fiche de vœux au niveau local dont 15 obtiennent une proposition d'affectation de la part de la direction locale.
- 8 agents arrivent de l'extérieur du département.
- au final 9 agents obtiennent leur premier vœu..

Les élus CGT sont intervenus sur les dossiers pour lesquels, ils avaient été sollicités (3 agents n'obtenant pas leur 1^{er} vœu). Malgré notre insistance, la direction locale n'a pas voulu modifier ses propositions : la priorité a été donnée par le directeur « à l'équilibre des services » entre le SIP Agen (-3) et le SIE (- 7) ...

GESTION DE LA PENURIE, QUAND TU NOUS TIENS !! Toutefois, suite à notre intervention, la situation d'un agent sera revue si le département obtient de nouvelles affectations en octobre (appel liste complémentaire du concours) ou au mouvement complémentaire début 2017.

VOTE sur les propositions d'affectation de l'administration :

Pour : Administration
Contre : CGT + Solidaires

Explications du vote CGT : il ne s'agit pas d'un vote CONTRE les affectations prononcées mais bien d'un vote pour dénoncer la situation des effectifs dans le département (et le réseau DGFIP). La politique catastrophique en matière d'emplois limite les choix d'affectations des agents.

TABLEAU DEFINITIF DES MUTATIONS LOCALES AU 01/09/2016

NOM	PRENOM	Affectation nationale		Affectation locale au 1er septembre 2016
		RAN	Mission structure	
PARDIGON	Hélène	AGEN	Fiscalité	SPF Agen 1
COMBACAU	Sylvie	AGEN	Fiscalité	PCRP (Agen)
CECCHINATO	Josiane	VSL	Fiscalité	VSL SIP
VALLOIR	Françoise	AGEN	Fiscalité	SPF Agen 2
LESEIGNEUR	Simone	AGEN	GCP	TPH Agen
BLANCHARD	Corinne	VSL	Fiscalité	VSL SIE
LECLERCQ	Aurélien	AGEN	Fiscalité	CDIF
DUCHATEAU	Miguel	AGEN	Fiscalité	SIE Agen
GUBALA	Mélanie	AGEN	Fiscalité	SIE Agen
AMEDIAN	Ouazani	AGEN	GCP	TPM Agen
BILLION BREHAT	Aurélié	VSL	Fiscalité	VSL SIP
HERNANDEZ	Alexandre	VSL	Fiscalité	VSL SIP
CORNU	Leila	AGEN	Fiscalité	SIE Agen
MOREL	Vincent	AGEN	Fiscalité	SIE Agen
GUITTON	Vlrginie	MARMANDE	Fiscalité	SIE MARMANDE

2) Affectation des agents ALD (à la disposition du directeur)

- la situation des ALD : 12 agents C sont ALD (dont 2 arrivent en 1ères affectations sur le département). Sur ce nombre, 6 ont rempli une demande de vœux.
- 2 agents « PACTE » ne peuvent faire une demande n'étant pas encore titulaires.

Les élus CGT sont intervenus sur un dossier pour lequel, ils avaient été sollicités par l'agent concerné actuellement ALD. La direction locale n'a pas voulu modifier son affectation dans l'immédiat.

Toutefois, sa situation sera revue si le département obtient de nouvelles affectations en octobre (appel liste complémentaire du concours) ou au mouvement complémentaire début 2017.

Tableau définitif d'affectation des agents C en position d'ALD

NOM	PRENOM	ALD	Affectation
ALLAIN	Tony	VSL	TRESORERIE FUMEL
AUTIN	Brigitte	47	SIE VSL
AUTIN	Gérard	47	SPF VSL
BOURHIS	Chloé	MARMANDE	TRESORERIE MARMANDE Mple
DESIREE	Anne Gaëlle	AGEN	CDIF AGEN
LARCHE	Nathalie	47	DIRECTION
PREVOT	Elsa	AGEN	TRESORERIE AGEN Mple
SALAUN	Alexandre	AGEN	CDIF AGEN
TAZOUTI	Cathy	MARMANDE	SIE MARMANDE
BONNEFOY	Véronique	AGEN	SPF AGEN 2
DUBOURG	Laure	MARMANDE	SIP MARMANDE
VITSE	Hemelyn	AGEN	SIP AGEN

Ce tableau ne fait pas l'objet d'un vote puisque les décisions d'affectations ne sont pas soumises à l'avis de la CAP et sont du seul ressort du directeur local.

Questions diverses

- Des infos circulant sur de possibles mouvements de personnels chez les agents C techniques du département, les élus CGT ont souhaité savoir ce qu'il en était réellement.

Réponse : la direction locale a confirmé qu'effectivement 1 collègue C technique avait donné son accord pour être dorénavant « détaché » sur une autre RAN que celle de son affectation d'origine.

La CGT a rappelé à la direction son opposition aux détachements même si elle en admet la nécessité dans certains cas exceptionnels et / ou particuliers. Pour le reste, les règles nationales d'affectation s'appliquent aussi pour les C techniques et doivent être respectées.

Dans le cas présent, l'agent concerné devra faire une demande de mutation au prochain mouvement pour faire régulariser sa situation

**Siégeaient pour la CGT : Arnaud JAYET- Corinne Lambert
Michel RABILLARD (expert)**



Solidaire, pas solitaire ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:

Signature,

A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN

